

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2023-312

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Centre Hospitalier /

R03-2023-10-25-00003 - Décision 86-2023 portant délégation de signature de Monsieur Salah DAOUI DAF (2 pages)

Page 3

Mission Nationale de Contrôle et d'évaluation des organismes de sécurité sociale /

R03-2023-11-07-00001 - Arrêté portant modification du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane (1 page)

Page 6

Centre Hospitalier

R03-2023-10-25-00003

Décision 86-2023 portant délégation de
signature de Monsieur Salah DAOUI DAF

Secrétariat général

**Décision portant délégation de signature
de Monsieur Salah DAOUI**

Le directeur du CHC

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33 à D6143-36, R6143-38,
Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissement public de santé,
Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 31 mai 2023 nommant Monsieur Christophe BOURIAT directeur du Centre hospitalier de Cayenne à compter du 01^{er} juillet 2023,
Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 11 juillet 2022 nommant Monsieur Salah DAOUI, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint au Centre hospitalier de Kourou et la convention de mise à disposition du 08 septembre 2023 établie par le Centre hospitalier de Kourou au bénéfice du Centre hospitalier de Cayenne à compter du 16 octobre 2023,
Vu le contrat de travail N°BP/19/N°096JJJ en date du 05 février 2019 relatif au recrutement de Madame Astrid BRICE sur le grade d'adjoint des cadres au Centre hospitalier de Cayenne à compter du 08 février 2019,
Vu le contrat de travail BP/22/800 BL en date du 11 octobre 2022 relatif au recrutement de Madame Laureen EREPMOC sur le grade d'attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Cayenne à compter du 17 octobre 2022,
Vu la décision de nomination en date du 03 février 2022 de Madame Christine ABRAHIM sur le grade d'attachée d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Cayenne à compter du 01^{er} janvier 2022,
Vu le contrat de travail N°BP/23/N°006LML en date du 24 avril 2023 relatif au recrutement de Monsieur Franck UTTERYN sur le grade d'attaché d'administration hospitalière au Centre hospitalier de Cayenne à compter du 24 avril 2023,

DECIDE

Article 01 – Objet

Monsieur Salah DAOUI reçoit délégation de signature à effet de signer les décisions et courriers relatifs à l'exercice de ses fonctions de directeur des finances et de l'appui à la performance, hors procédures contentieuses, dans le respect des principes, orientations et objectifs fixés par le directeur général du Centre hospitalier de Cayenne, à charge pour lui d'en informer le directeur général par tout moyen et sans délai.

A – Affaires financières

- Préparation et suivi budgétaire, et notamment des dépôts électroniques accompagnant cette tâche,
- Suivi de l'exécution budgétaire : recettes et dépenses d'exploitation et d'investissement,
- Gestion de trésorerie,
- Elaboration et Suivi de l'Etat Prévisionnel des recettes et des dépenses, de ses Décisions Modificatives et des Rapports Infra-Annuels,
- Elaboration et Suivi du Plan Global de Financement Pluriannuel,
- Elaboration et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Contrats de prêt,
- Contrats pour ligne de trésorerie
- Certification des comptes,
- Dématérialisation comptable,
- Ordonnateur secondaire de l'ensemble des dépenses et des recettes (à l'exception des titres de recettes relatifs à l'hébergement et à la dépendance des sections tarifaires de l'EHPAD et de l'USLD).

B – Bureau des entrées

- Facturation hospitalière,
- Gestion administrative des Patients (admissions, sorties, mouvements, recueil de l'activité administrative liée à la T2A),
- Identito-vigilance,
- Ainsi que pour les fonctions d'ordonnateur secondaire de l'ensemble des recettes du titre II du budget général.

C – Contrôle de gestion

- Préparation et le suivi des axes stratégiques du projet d'établissement,
- Suivi du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens,
- Contractualisation interne,

- Contrôle de gestion.

Monsieur Salah DAOUI reçoit délégation de signature à effet de signer les ordres de mission non permanents et les demandes de congés des professionnels placés sous son autorité hiérarchique.

Article 02 – Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Salah DAOUI, délégation de signature est donnée aux professionnels ci-dessous, dans le respect des principes, orientations et objectifs fixés par le directeur général du Centre hospitalier de Cayenne, à charge pour eux d'en informer le directeur général par tout moyen et sans délai :

- Madame Laureen EREPMOC pour signer les actes et décisions mentionnés à l'article 01-A et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Monsieur Franck Cédric UTTERYN, attaché d'administration hospitalière et Madame Astride BRICE, adjoint des cadres.
- Madame Christine ABRAHIM pour signer les actes et décisions mentionnés à l'article 01-B.

Article 03 – Date d'effet et publication

Cette délégation prend effet à compter du 25 octobre 2023 et sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Cayenne. Une ampliation de la décision sera adressée au receveur du Centre hospitalier de Cayenne, ainsi qu'au directeur général de l'Agence régionale de santé de la Guyane.

Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Guyane et sera affichée physiquement dans l'établissement hospitalier et électroniquement sur le site Internet du Centre hospitalier de Cayenne à la rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Fait à Cayenne le 25 octobre 2023.

*Apo et par
délégation*

Salah DAOUI

Astride BRICE

Laureen EREPMOC

Ampliations :

- Intéressés ;
- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Guyane ;
- Receveur du Centre hospitalier de Guyane ;
- Agence régionale de santé.

Le Directeur Général
Christophe BOURIAU

Christine ABRAHIM

Franck Cédric UTTERYN



Mission Nationale de Contrôle et d'évaluation
des organismes de sécurité sociale

R03-2023-11-07-00001

Arrêté portant modification du conseil
d'administration de la Caisse Générale de
Sécurité Sociale de Guyane



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n°
Portant modification des membres du conseil d'administration
de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane**

**Le ministre de la santé et de la prévention
et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 752-6, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de la Guyane ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Pierre MASSET, chef de l'antenne de Fort de France de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la désignation formulée par l'organisation et institution habilitée.

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane en tant que représentant des assurés sociaux, et sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

- Monsieur **Raymond BOYCE** en qualité de suppléant.

Article 2

Le chef d'antenne de Fort de France de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane.

Fait à Fort de France, le 7 novembre 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Le chef de l'antenne de Fort de France
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de Sécurité Sociale

Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
du numérique
Pour le ministre et par délégation

Le chef de l'antenne de Fort de France
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de Sécurité Sociale

